

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton portant exclusivement sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023, tenue lundi 14 décembre 2020 à compter de 19h32, au 960 chemin Milton et pour laquelle un avis public de convocation a été affiché le 1^{er} décembre 2020 aux endroits désignés par le conseil de la municipalité.

À laquelle sont présents :

Madame Huguette Benoît
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté
Monsieur Sylvain Laplante

Est absent :

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Daniel Paquette, maire.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Paquette, maire, ouvre la séance

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution # 341-12-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1- Avis de convocation
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Présentation du Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023
- 5- Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

4- PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

Les membres du conseil confirment avoir reçu le document portant sur le Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

5- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

Résolution # 342-12-2020

Considérant que le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un Programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années et répartis comme suit;

2021

Achat équipement voirie, excavatrice	188 000\$
Équipements Service incendie : Logiciel, boyaux et accessoires	4 300\$
Bunker	10 000\$
Écran géant extérieur	1 500\$
Piste cyclable	45 000\$
Logiciel Sport Plus	1 360\$
Rénovation du Centre Communautaire (portes et salle de bain	70 000\$
Aménagement de la cuisine au Chalet des loisirs (à terminer en 2021)	10 000\$
Module de jeux au terrain des Loisirs (à terminer en 2021)	10 000\$
Jeux d'eau – Phase II	48 219\$
Aménagement extérieur des parcs	25 000\$
Restructuration des infrastructures	36 000 \$

2022

Achat citerne amovible	10 000\$
Achat de benne pour débris	15 000\$
Achat tracteur multifonctionnel	140 000\$
Caserne incendie	1 000 000\$
Piste cyclable	30 000\$
Aménagement extérieur des infrastructures	25 000\$
Réaménagement du sous-sol au Chalet des Loisirs	10 000\$

2023

Phase II – Rue Saint-Pierre et Hôtel de ville	
Ponceau – Cours d'eau dans le village	1 000 000\$
Agrandissement du garage municipal	500 000\$
Réparation de la patinoire extérieur	50 000\$
Réaménagement su Sentier au Parc Mon Repos (asphalte)	25 000\$
Ajout et changement de l'éclairage au Parc Mon Repos et Terrain des Loisirs	50 000\$

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

Que le Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Que le Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 fait partie intégrante de la présente résolution.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 343-12-2020

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de lever cette séance à 19h34.

Daniel Paquette
Maire
trésorière

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et secrétaire-